

Fonds pour la formation professionnelle forestière

## Budget 2020

	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>%</b>
Contributions des entreprises forestières	1'150'000.-		
Soutien aux CI obligatoire, tarif de CHF 80.- par apprenti et jour de cours		820'000.-	71.3
Soutien à la formation continue		70'000.-	6.1
Soutien aux projets Ortra Forêt (Révision Orfo Forestier/ère-bûcheron/ne, commission de surveillance CI, commission CD&Q, examen national des connaissances professionnelles, secrétariat Ortra Forêt, CAQ Forêt, etc.)		170'000.-	14.8
Frais de gestion (secrétariat, office d'encaissement, commission du Fonds, location salles de réunion, informatique et frais de bureau)		84'000.-	7.3
Réserves		6'000.-	0.5
Déficit			
	1'150'000.-	1'150'000.-	100

Adopté par la commission du Fonds le 10.09.2019

Adopté par le comité de l'Ortra Forêt le 18.09.2019

Augmentation des contributions 2020:

Les contributions au FFP ont été augmentées comme le prévoit le nouveau Règlement, entré en vigueur le 1.4.2019: la contribution de base est portée de CHF 300.- à CHF 350.- et la contribution par collaborateur de CHF 200.- à CHF 250.-.